



ACDHRS



ACHPR

**COUNTRY SPECIFIC RESOLUTIONS OF THE FORUM ON THE PARTICIPATION OF NGOs
IN THE 45TH ORDINARY SESSION OF THE AFRICAN COMMISSION ON HUMAN AND
PEOPLES' RIGHTS**

9-11 MAY, 2009 – KAIRABA BEACH HOTEL

BANJUL, THE GAMBIA

**Résolution sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine
CRES/001/05/09**

Le Forum de participation des ONG réuni à Banjul (Gambie) à l'occasion de la 45^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples

Préoccupé par la résurgence des combats entre des groupes rebelles et les forces armées centrafricaines dans le nord du pays en dépit de l'accord de cessez-le-feu et de paix de Libreville du 21 juin 2008 et de la tenue du 5 au 20 décembre 2008 du Dialogue politique inclusif

Préoccupé par les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaires commises à l'occasion de ces affrontements par l'ensemble des belligérants contre la population civile, notamment des exécutions sommaires, des extorsions de fonds, des actes de torture et des arrestations et détentions arbitraires

Déplorant vivement les violations des droits de l'Homme commises par les forces rebelles contre la population dans les régions placées sous leur contrôle, y compris des exécutions des civils à la suite de jugements expéditifs rendus par des tribunaux d'exception, le pillage des populations et la pratique des enlèvements

Rappelant que du fait de l'insécurité dans le nord du pays plus de 70000 centrafricains sont réfugiés au Tchad et plusieurs milliers sont forcés de se déplacer pour fuir les affrontements armés

Déplorant l'adoption le 29 septembre 2008 d'une loi d'amnistie générale qui consacre l'impunité des crimes commis par les parties au conflits dans le nord du pays sans pour autant apporter la paix

Préoccupé par les menaces et harcèlements subis par les défenseurs des droits de l'Homme qui dénoncent les violations des droits de l'Homme commises à l'occasion du conflit et par les multiples atteintes à la liberté d'expression

Le Forum de participation des ONG demande à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples d'adopter à l'occasion de sa 45ème session ordinaire qui se tient à Banjul (Gambie) une résolution :

Condamnant les graves violations des droits de l'Homme commises par l'ensemble des parties en conflits contre la population civile

Exigeant de tous les groupes armés qui ne l'ont pas encore fait qu'ils mettent immédiatement fin à la violence

Exhortant les parties en conflit à respecter le droit international humanitaire et les droits garantis par la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples en cessant immédiatement toute attaque contre la population civile

Exhortant les parties en conflit à permettre la circulation et le travail en toute sécurité des organisations humanitaires et agences des Nations unies

Appelant les autorités centrafricaines à tout mettre en oeuvre pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves commis contre la population civile, y compris ceux perpétrés par les membres des forces armées

Appelant les autorités centrafricaines à rétablir et renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire

Appelant les autorités centrafricaines à ratifier le Statut de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples en faisant la déclaration au titre de l'article 34.6 de son statut permettant aux individus et ONG de saisir directement cette instance ; la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance ; le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique; la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique

Appelant les autorités centrafricaines à respecter les dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1998.

Banjul; le 11 mai 2009



ACDHRS



ACHPR

Résolution sur la situation des droits de l'Homme en Guinée-Bissau
CRES/002/05/09

=====

Le Forum de participation des ONG auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuple, réunis du 9 au 11 mai 2009, à Banjul, Gambie ,

Gravement préoccupé par, la forte instabilité politique résultant des assassinats, le 2 mars 2009, du président de la République M. Joao Bernardo Viera et du chef d'état-major de l'armée guinéenne, le général Tagmé Na Waié ; et les obstacles existants à la manifestation de la vérité et l'établissement des responsabilités sur ces assassinats, par les autorités judiciaires en Guinée Bissau ;

Rappelant, la résolution 1233 du 6 avril 1999 du Conseil de sécurité des Nations unies établissant la Mission de paix des Nations unies pour la Guinée Bissau ; la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance et les Déclarations d'Alger et de Lomé de l'Union africaine sur la démocratie ; la « condamnation dans les termes les plus fermes » des récentes attaques, par le président de la Commission de l'Union africaine, le 2 mars 2009 ;

Préoccupé par, la dégradation constante de l'Etat de droit aggravée par l'importance et l'influence des trafiques de drogues et des réseaux criminels que agissent en toute impunité ;

Rappelant, que la Guinée Bissau a connu des coups d'Etat récurrents à travers son histoire récente dont trois ces dix dernières années et de nombreuses tentatives de coups d'Etat condamnées notamment par les chefs d'Etats et de gouvernements lors du 12ème sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis Abebea en février 2008 ;

Considérant, le caractère réurrent des violations des droits de l'Homme perpétrées par les agents de l'Etat en Guinée Bissau, notamment les détentions arbitraires, les exécutions sommaires et les actes de torture et de traitements dégradants et inhumains perpétrés notamment dans les lieux de privation de liberté ;

Rappelant, les articles 1 et 5 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples qui garantissent aux ressortissants des Etats parties respectivement le droit à la vie et l'intégrité physique ;

Préoccupé par, la répression de toute contestation ou critique de la situation politique actuelle et en particulier des menaces pesant contre les défenseurs des droits de l'Homme qui agissent pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme ;

Le Forum de participation des ONG demande à la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples à l'occasion de sa 45ème session ordinaire, d'adopter une résolution :

- Condamnant les violations des droits de l'Homme en Guinée Bissau, particulièrement les pratiques d'exécutions sommaires, de la torture et des détentions arbitraires, et l'impunité des auteurs de ces actes ;
- Condamnant les assassinats du président de la République, élu démocratiquement, M. Joao Bernardo Viera et du chef d'état-major de l'armée guinéenne, le général Tagmé Na Waié, en ce qu'ils constituent une rupture de l'ordre constitutionnel et une tentative de coup d'Etat contribuant au processus de déstabilisation de la République de Guinée Bissau et des autres pays de la sous-région en cours depuis de nombreuses années, et constituant de la sorte un environnement dégradé propices aux violations des droits de l'Homme ;
- Appelant les autorités bissau-guinéennes à organiser sans délai l'élection présidentielle de façon libre, transparente et équitable, respectant les normes internationales en vigueur en la matière, et à ratifier le Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance ;
- Appelant les autorités bissau-guinéennes à renforcer l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme notamment en garantissant l'indépendance de la justice, en mettant fin à la pratique de la torture, des exécutions sommaires, des détentions arbitraires ; et en luttant contre le trafic de drogues et les réseaux criminels ;
- Appelant les autorités bissau guinéennes, à lutter spécifiquement contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme, notamment en ratifiant le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples, et faire une déclaration à l'article 34.6 autorisant les individus et les ONG a saisir directement la Cour ;
- Appelant les autorités bissau-guinéennes à inviter la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples à effectuer une visite, en particulier les rapporteurs spéciaux de la CADHP en charge de la situation des prisons, des défenseurs des droits de l'Homme et de la liberté d'expression ;
- Appelant les autorités bissau-guinéennes à respecter l'intégrité physique et morale des défenseurs des droits de l'Homme et plus généralement à respecter la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme ;

- Incitant les Etats-parties de l'Union africaine à s'investir sur la situation en Guinée Bissau notamment en demandant au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'adopter toutes les mesures nécessaires à l'établissement de la paix et de l'état de droit dans le pays.

Fait à Banjul, le 11 mai 2009



ACDHRS



ACHPR

Résolution sur la situation politique en Guinée
CRES/003/05/09

=====

Nous, participants au Forum de participation des ONG à la 45^{ème} Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 09 au 11 Mai 2009 à Banjul en Gambie:

Constatant avec regret la situation de crise provoquée par la remise en cause de l'ordre constitutionnel en République de Guinée avec la prise du pouvoir par l'Armée suite au décès du Président Lansana Conté

Rappelant que la Guinée est partie au Pacte International relatif aux Droits civils et politiques et à l'ensemble des instruments juridiques, sous régionaux, africains et internationaux proclamant le respect des règles démocratiques pour l'accession de tout individu ou groupe d'individu au pouvoir

Profondément préoccupés par l'incertitude provoquée par le discours du 14 Avril du chef de la junte militaire menaçant de retourner à la vie civile pour se présenter à l'élection présidentielle si les partis politiques ne lui facilitaient pas la tâche,

Profondément préoccupés par les violations des droits de l'homme constatées çà et là notamment l'atteinte à la vie privée des citoyens, le non respect du principe de la présomption d'innocence avec la présentation sur l'écran de la télévision nationale de personnalités soupçonnées d'avoir opéré des malversations pendant l'exercice de leurs fonctions,

Saluant les efforts de la communauté internationale dans l'accompagnement de la Guinée pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel à travers le Groupe International de Contact mis en place pour la circonstance

Demandons que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adopte une résolution:

Appelant le gouvernement, conduit par le capitaine Moussa Dadis Camara, à mettre un terme à l'ingérence de l'Exécutif dans les affaires relevant de la seule compétence des juridictions en mettant à la disposition des cours et tribunaux l'ensemble des dossiers de personnes soupçonnées d'abus de biens publics ou de tout autre délit

Condamnant les exactions et autres actes de vol et de pillage dont sont responsables les agents des forces de défense et de sécurité bénéficiant d'une totale impunité

Condamnant les tentatives de remise en question de décisions judiciaires prises contre des officiers supérieurs devenus puissants suite au coup d'Etat du 23 Décembre 2008 par des intimidations et menaces contre des Magistrats

Demandant au Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) de se conformer au chronogramme qu'il a librement accepté en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel d'ici fin 2009

Demandant:

- à la CEDEAO, à l'Union Africaine, à l'Union Européenne et à toutes les parties prenantes au Groupe International de Contact, de rester fermes sur la décision d'un retour à une vie politique normale avec un engagement écrit de la Junte au pouvoir qu'aucun membre du gouvernement et du Conseil national pour la Démocratie et le développement ne briguerait un poste au cours des élections consacrant le retour à l'ordre constitutionnel

- aux partenaires bi et multi latéraux de la Guinée à fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour l'organisation d'élections libres et transparentes conformément au chronogramme adopté par la junte au pouvoir

- au gouvernement guinéen, d'inviter la rapporteur spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme à effectuer une visite en Guinée en vue de s'enquérir de la situation des droits de l'homme et de la démocratie en général et de celle des défenseurs des droits de l'homme en particulier

Banjul, Gambie le 11 mai 2009



ACDHRS



ACHPR

Resolution on the situation in Kenya
CRES/004/05/09

=====

We participants at the Forum on the participation of NGOs at the 45th Ordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights in The Gambia, resolve as follows:

Considering the provisions of the Constitutive Act of the African Union, , as well as those of the African Charter on Human and Peoples' Rights and other regional and international human rights instruments to which Kenya is a state party;

Highlighting that as a signatory to the African Charter, the Geneva Conventions and various human rights treaties and as a member State of the International Criminal Court, Kenya has a duty to respect the right to life and an obligation to bring to justice perpetrators of serious international crimes;

Further considering Kenya's obligations under the 1998 Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognised Human Rights and Fundamental Freedoms (the UN Declaration on Human Rights Defenders);

Welcoming the findings of the Commission of Inquiry on Post-Election Violence (Waki Commission);

Deploring the failure of the Kenyan coalition government of national unity to establish a constitutionally entrenched Special Tribunal as recommended by the Waki Commission;

Condemning the widespread problem of extrajudicial executions and enforced disappearances in Kenya;

Deploring the deeply entrenched culture of impunity, and the lack of an independent and impartial legal framework to ensure prompt and independent investigations into violations of the right to life and acts of torture and other inhumane and degrading treatment or punishment , notably at the hands of Kenyan security services and law enforcement personnel;

Highlighting the failure of the Witness Protection Act to offer significant and necessary protection to witnesses in Kenya;

Concerned by the current harassment and attacks on Human Rights Defenders, primarily those involved in investigations into extrajudicial killings, notably the killing of Mr. King'ara and Mr. Oulu of the Oscar Foundation Free Legal Clinic, on 5th march 2009

The NGO Forum calls upon the ACHPR to take all necessary measures to pass a resolution

- To call on the Kenya authorities to publicly condemn the continued practice of arbitrary executions and to take all the necessary measures to ensure that those responsible are held to account notably allowing for an independent criminal investigation into the killings and to carry out sweeping police reforms, including the establishment of a civilian police oversight body as called for in the preliminary fact-finding recommendations by the UN Special Rapporteur on Extrajudicial Killings
- To call on the Kenyan government to immediately establish a constitutionally entrenched Special Tribunal as recommended by the Waki Commission, after a broad consultation, with amongst others members of the Kenyan civil society and legal community;
- To call on the Kenyan government to establish an independent witness protection mechanism that is not dependent on the Kenyan security forces or the Attorney General,
- To encourage the Kenyan government to put an immediate end to the harassment of human rights defenders in Kenya;
- To call on the Kenyan authorities to observe the provisions of the 1998 UN Declaration on human rights defenders, the African Charter on Human and People's Rights and other human rights treaties to which Kenya is signatory;
- To encourage the Kenyan government to call for a prompt impartial and independent criminal investigation into the killings of Mr. King'ara and Mr. Oulu and to ensure that those responsible for the killings, once identified, are held to account;
- To call for and support an international criminal investigation into the allegations of human rights violations committed notably against HRDs during the post-election violence and in the course of the military actions in the Mount Elgon region;
- To call on the government to invite without delay the Special Rapporteur of the ACHPR on Human Rights Defenders;
- To call on all AU member states to exert pressure on the Kenyan government to ensure a full and prompt implementation of the Waki Commission recommendations amongst other recent investigations
- To encourage all AU member states to use their influence on the Kenyan authorities to bring an end to the culture of impunity and to offer support- political/ logistical – to ensure the establishment of independent and impartial accountability mechanisms;
- To encourage the African Union to call on the Kenyan authorities to offer an open invitation to Special Rapporteur of the ACHPR on Human Rights Defenders.

Done on 11 May 2009, Banjul